



Communauté d'Agglomération du Niortais
Territoires de vie

PREFECTURE DES DEUX-SÈVRES

24 MARS 2014

Volants : 75
Convocation du Conseil de Communauté :
le 7 mars 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 mars 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 mars 2014

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (IFREE) - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 INTERNE ET A LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Joël BOURCHENIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Sylvie DEBOEUF, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORRESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Catherine GAUFICHON, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUD, Nicole GRAVAT, Jean-Jacques GUILLET, Nicole IZORE, Florent JARRAULT, Bernard JOURDAIN, Gérard LABORDERIE, Virginie LEONARD, Elisabeth MAILLARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJUALTI, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACCAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-Louis SIMON, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Dominique VALLEE, Daniel VEILLET, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Bianche BAMANNA à Michel GENDREAU, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Franck MICHEL à Nicolas MARJUALTI, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Christophe POIRIER à Jean-Louis SIMON, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT à Françoise TALBOT

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Manvyome ARDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Thierry BUREAU, Robert GOUSSEAU, Emmanuel GROLLEAU, Rabah LAICHOUR, Olivier MARIE, Alain PIVETEAU, Huseyin YLDIZ

Titulaires absents excusés :

Bianche BAMANNA, Gilbert GOLAZ, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Jean-Pierre MIGAULT, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Pascal DUFORRESTEL

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 17 MARS 2014

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (IFREE) - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 INTERNE ET A LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur Serge MORIN, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Créée à l'initiative de l'Etat, du Conseil régional Poitou-Charentes et des Associations d'éducation à l'environnement, l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (IFREE) assure, de par ses statuts, des missions d'intérêt général liées aux questions d'environnement et de développement durable. Il accompagne, dans une logique éducative, les actions et programmes relevant d'une démarche de développement durable, à travers la mise en réseau et la mobilisation des acteurs, l'aide à la définition des objectifs, à la recherche des moyens à mettre en œuvre. Ayant vocation à assurer un transfert de compétences vers les acteurs régionaux, l'IFREE apporte ainsi son soutien aux collectivités territoriales de Poitou-Charentes dans la conduite de leurs démarches de développement durable.

A ce titre, l'IFREE est engagée depuis 2009 aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de toutes les étapes de sa démarche participative de développement durable à l'échelle des agents et des services, à savoir l'Agenda 21 interne. Cette démarche vise notamment à :

- créer une « culture commune » du développement durable au sein de la CAN
- favoriser l'émergence de pratiques internes exemplaires
- inscrire la CAN comme structure légitime à mobiliser l'ensemble des acteurs (sociaux, économiques, associatifs,...) lors de l'ouverture de la démarche au territoire.

La construction de la démarche a suivi depuis 2009 les étapes suivantes :

- 1ère phase : co-rédaction du rapport intitulé « Vers une démarche communautaire de développement durable » avec le « groupe de travail développement durable »,
- 2ème phase : définition de la feuille de route décrivant la démarche Agenda 21 interne de la CAN
- 3ème phase : accompagnement à la réalisation de la démarche Agenda 21 interne de la CAN (sensibilisation des agents au développement durable et à la démarche Agenda 21, formation d'agents à l'animation de réunions selon une approche participative, élaboration d'un diagnostic partagé, hiérarchisation des axes de travail prioritaires, définition des pistes d'actions, rédaction des fiches actions, co- rédaction et mise en page du plan d'actions)
- 4ème phase : mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 interne adopté le 12 décembre 2012, suivi des actions (tableau de bord), animation et appui aux équipes projets et à la mission Agenda 21, animation des temps forts

- 5ème phase : poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 interne, animation et appui aux équipes projets et à la mission Agenda 21, animation des temps forts et conduite de l'évaluation partagée de la démarche et du plan d'actions

Fortes des résultats de ces cinq années de travail, la CAN souhaite reconduire et renforcer en 2014 le dispositif participatif de mise en œuvre du plan d'actions, reposant sur l'animation des 5 équipes projets de l'Agenda 21 interne (achats durables, mobilité, prévention des déchets, communication interne, solidarité) et des services dits "pilotes". En parallèle, et faisant suite aux résultats de l'évaluation menée en 2013, la CAN souhaite préparer la nouvelle phase d'ouverture de l'Agenda 21 au territoire, incluant l'accompagnement des communes dans la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables.

Cette nouvelle mission d'accompagnement sera donc la 6ème phase de la démarche Agenda 21 de la CAN et constituera la suite logique du travail partenarial engagé depuis 5 ans entre l'IFREE et la collectivité.

Le partenariat portera en 2014 sur les éléments suivants :

- poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 interne
- accompagnement et suivi de la mission « Développement durable - Agenda 21 » pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 interne
- formation / action à l'animation de réunion avec l'animatrice de l'Agenda 21 interne de la CAN
- participation à la construction d'une démarche territoriale de développement durable
- accompagnement à l'élaboration de la feuille de route des stratégies de concertation pour les projets d'installation de production d'énergies renouvelables (éolien et méthanisation)

La CAN s'engage à prendre en charge financièrement les interventions de l'IFREE pour un montant de 20 000 €, dans les conditions prévues par la convention.

La durée de la convention de partenariat est fixée à 12 mois, de janvier à décembre 2014, date de remise du compte-rendu d'opérations.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la convention jointe en annexe,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre,
- Autoriser le versement de la somme de 20 000 € à l'association IFREE dans les conditions prévues dans la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

